

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/le-jour-du-seigneur-garderas-en>

Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : mercredi 17 juin 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

« Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement » La loi dite Macron en étendant le travail du dimanche bafoue les droits de Dieu et les droits de l'homme

La sainte Bible

Le Décalogue ou Dix Commandements de Dieu dans la Bible est explicite : « Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier ; le septième jour est le jour du repos de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes » (Bible, traduction Louis Segond, Exode 20, 2-17). « Le septième jour est un sabbat ; un repos complet consacré au Seigneur » (Ex. 31, 15)

Le Deutéronome rappelle ce commandement, en des termes voisins.

Ce Commandement de Dieu, transmis par Moïse, est évidemment essentiel. Le catéchisme de l'Église catholique reprend la version issue de la tradition juive en enseignant tout aussi bien la version de l'Exode, 20, 2-17, commune aux juifs et aux catholiques que celle issue du Deutéronome, 5, 6-21 :

- " Premier commandement : Un seul Dieu tu aimeras et adoreras parfaitement.
- " Deuxième commandement : Son saint nom tu respecteras, fuyant blasphème et faux serment.
- " Troisième commandement : Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement.

Ainsi que le rappelle le catéchisme de l'Église catholique, « l'Écriture fait à ce propos mémoire de la création : « car en six jours le Seigneur a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, mais Il s'est reposé le septième jour. Voilà pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat. Il l'a sanctifié » (Ex. 20, 11). [] Le sabbat est pour le Seigneur, saintement réservé à la louange de Dieu, de son oeuvre de création et de ses actions salvifiques en faveur d'Israël » []

L'agir de Dieu est le modèle de l'agir humain. Si Dieu a « repris haleine » le septième jour (Ex. 31,17), l'homme doit aussi « chômer » et laisser les autres, surtout les pauvres, reprendre souffle. Le sabbat fait cesser les travaux quotidiens et accorde un répit. C'est un jour de protestation contre les servitudes du travail et le culte de l'argent. [] Jamais Jésus ne manque à la sainteté de ce jour. Il en donne avec autorité l'interprétation authentique : « le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat » (Mc 2, 27). Avec compassion, le Christ s'autorise le jour du sabbat, de faire du bien plutôt que le mal, de sauver une vie plutôt que de la tuer. Le sabbat est le jour du Seigneur des miséricordes et de l'honneur de Dieu. « Le Fils de l'Homme est maître du sabbat » (Mc 2, 28).

Le sabbat, fixé au dimanche par l'Église, est ainsi jour de sanctification de Dieu et jour de repos. C'est un

Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement

devoir pour tout chrétien de le respecter, c'est un bien pour tout homme, chrétien ou non, de le respecter. S'en affranchir offense directement Dieu. Cela résulte tant de l'Ancien Testament que du Nouveau Testament.

La Sainte Vierge Marie est venue très précisément, à plusieurs reprises, pour nous le rappeler. Deux apparitions mariales, deux lieux de pèlerinages en témoignent.

APPARITION MARIALE A LA SALETTE (ISERE) EN 1846

**« JE VOUS AI DONNE SIX JOURS POUR TRAVAILLER,
JE ME SUIS RÉSERVÉ LE SEPTIÈME ».**

Le sanctuaire de la Salette (Isère) se situe à proximité du Parc national des Ecrins, à 1800 mètres d'altitude, dans un paysage grandiose qui s'ouvre sur le massif du Dévoluy dominé par la grande tête de l'Obiou, avec, dans le fond, le lac du Sautet, le plateau de Pellafol et, au loin, le Mont Aiguille (massif du Vercors).

Le 19 septembre 1846, la Vierge Marie apparaît à deux jeunes bergers, Maximin et Mélanie, et leur demande, en français et en patois, de transmettre un message « à tout son peuple ».

La Sainte Vierge leur dit en particulier : « Je vous ai donné six jours pour travailler, je me suis réservé le septième et on ne veut pas me l'accorder. C'est ça qui appesantit tant le bras de mon Fils. Et aussi, ceux qui mènent les charrettes ne savent pas jurer sans mettre le nom de mon Fils au milieu. Ce sont les deux choses qui appesantissent tant le bras de mon Fils ».

Et puis encore : « Faites-vous bien votre prière, mes enfants ?

" Pas guère, Madame.

" Ah ! Mes enfants, il faut bien la faire, soir et matin, ne diriez-vous seulement qu'un « Notre Père » et un « Je vous salue ». Et quand vous pourrez mieux faire, dites-en davantage".

A la suite de ce Message, les montagnards se convertissent et l'Eglise se trouva confortée dans sa demande pressante de repos dominical, alors même qu'à l'époque, depuis la révolution, paysans et ouvriers travaillaient sept jours sur sept.

Aujourd'hui, l'exigence de prières et du repos dominical, consacré à Dieu, demeurent plus que jamais. Il nous faut entendre le Message de la Sainte Vierge, liant prospérité et prières à Dieu le Père, à Jésus, son Fils bien-aimé et à Marie, notre Mère du Ciel et perpétuelle médiatrice de son peuple.

APPARITION MARIALE A SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE (HÉRAULT) EN 1873

« Il ne faut pas travailler le dimanche.

Heureux qui croira, malheureux qui ne croira pas »

Le 8 juin 1873, dimanche de la fête de la Sainte Trinité, la Vierge Marie apparut à Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Hérault) à un jeune vigneron de 30 ans, journalier en semaine, Auguste Arnaud, qui travaillait sa petite vigne, pour son propre compte. Elle lui dit : « Je suis la Sainte Vierge. N'ayez pas peur.[] Vous avez la maladie de la vigne ! Vous avez abandonné Saint Bauzille. Il faut faire sa fête le jour où elle tombe. Jeudi, il faudra aller à Saint Antoine en procession et y dire la messe. D'aujourd'hui en quinze, il faut aller en procession à Notre-Dame, tout le canton de Gignac, Montpellier et Lodève en ville. Il faut placer une nouvelle croix et changer l'autre. Vous placerez une croix chargée d'une Vierge au fond de la vigne et y ferez la

Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement

procession chaque année. Allez dire cela à votre père et à votre curé tout de suite. Dans un mois je reviendrai vous remercier. »

Le jeune paysan en rendit compte à son curé, l'abbé Coste, lui disant notamment : « Moi, je ne vous oblige pas à croire à tout ce que je viens de vous dire. La Sainte Vierge qui m'est apparue réellement (et je sais que je l'ai bien vue puisque je la voyais comme je vous vois... et que je l'entendais me parler comme je vous entend, vous, me parler), eh ! bien, la Sainte Vierge m'a ordonné de venir vous le dire... et je suis content de vous l'avoir dit. Et si je fais tout ce qu'elle m'a ordonné de faire, je sais qu'elle reviendra me remercier comme elle me l'a promis. »

De fait, un mois plus tard, le mardi 8 juillet 1873, Auguste ayant effectué tout ce que la Sainte la Sainte Vierge avait demandé, Marie revint, un chapelet à la main, et dit à Auguste Arnaud : « Il ne faut pas travailler le dimanche. Heureux celui qui croira, malheureux qui ne croira pas. Il faut aller à Notre-Dame de Gignac en procession. Vous serez heureux avec toute la famille. »

Marie fit ensuite glisser le chapelet qu'elle portait sur sa main gauche, puis bénit la foule de sa main droite, en disant : « Que l'on chante des cantiques. » Puis la Sainte Vierge disparut et Auguste demanda à son père : « Dis-leur de chanter. » La foule entonna alors le Magnificat.

Auguste Arnaud rendit l'âme, à l'âge de 92 ans, après avoir reçu l'extrême-onction et après avoir fredonné le cantique « J'irai La voir un jour ! ». Il repose au champ des Apparitions, en une tombe sur laquelle on peut lire : « Aux pieds de la Vierge qu'il a tant aimée et si fidèlement servie, ici repose en attendant la bienheureuse Résurrection le corps d'Auguste Arnaud, pieusement endormi dans la paix du Seigneur le 8 février 1936 à l'âge de 92 ans. R.I.P. ».

Des guérisons inexplicables et des conversions se produisirent. L'évêque du diocèse de Montpellier, Mgr de Cabrières, nomma une commission d'enquête, et après avoir interrogé le voyant, reconnut en 1876 l'authenticité des Apparitions. En 1880, une chapelle fut construite en ce lieu, qui devint centre de pèlerinage.

Le pèlerinage et une messe ont lieu chaque année, les 8 juin et 8 juillet.

Le Commandement de Dieu est clair ; les Messages-rappels de la Sainte Vierge Marie « à tout son peuple » le sont tout autant

C'est pourquoi toutes les lois révolutionnaires abolissant le jour du Seigneur furent condamnables et que toutes les lois de notre temps portant extension du temps de travail le dimanche- hormis pour certaines professions spécifiques dont les professions de santé et de secours aux personnes- sont condamnables.

Elles le sont non par dogmatisme, extrémisme ou intégrisme religieux, mais tout simplement parce que ce sont des lois de Dieu faites pour tous les hommes. et qu'il ne nous appartient pas de les discuter ou de les contester. Il en est notamment ainsi de la toute récente loi dite Macron, qui vient de passer en force au Parlement.

Tout chrétien doit donc s'y opposer, non seulement en allant à la Messe chaque dimanche, sauf impossibilités majeures pour causes de maladie ou autre, mais aussi en s'abstenant de fréquenter les magasins le dimanche, sauf nécessité et usages admis.

Extrait de l'encyclique LAUDATO SI du pape François

Le jour du Seigneur garderas, en servant Dieu dévotement

« 237. Le dimanche, la participation à l'Eucharistie a une importance spéciale. Ce jour, comme le sabbat juif, est offert comme le jour de la purification des relations de l'être humain avec Dieu, avec lui-même, avec les autres et avec le monde. Le dimanche est le jour de la résurrection, le "premier jour" de la nouvelle création, dont les prémices sont l'humanité ressuscitée du Seigneur, gage de la transfiguration finale de toute la réalité créée. En outre, ce jour annonce « le repos éternel de l'homme en Dieu »[168]. De cette façon, la spiritualité chrétienne intègre la valeur du loisir et de la fête. L'être humain tend à réduire le repos contemplatif au domaine de l'improductif ou de l'inutile, en oubliant qu'ainsi il retire à l'oeuvre qu'il réalise le plus important : son sens. Nous sommes appelés à inclure dans notre agir une dimension réceptive et gratuite, qui est différente d'une simple inactivité. Il s'agit d'une autre manière d'agir qui fait partie de notre essence. Ainsi, l'action humaine est préservée non seulement de l'activisme vide, mais aussi de la passion vorace et de l'isolement de la conscience qui amène à poursuivre uniquement le bénéfice personnel. La loi du repos hebdomadaire imposait de chômer le septième jour « afin que se reposent ton boeuf et ton âne et que reprennent souffle le fils de ta servante ainsi que l'étranger » (Ex 23, 12). En effet, le repos est un élargissement du regard qui permet de reconnaître à nouveau les droits des autres. Ainsi, le jour du repos, dont l'Eucharistie est le centre, répand sa lumière sur la semaine tout entière et il nous pousse à intérioriser la protection de la nature et des pauvres. »

Pape François

Sites à consulter

[pèlerinages de France Notre Dame de la Salette](#)

[pèlerinages de France Notre Dame du Dimanche](#)

[Vatican enciclica Laudato si](#)